



Billets à coupon remboursables par anticipation et à rendement rehaussé CIBC liés à un portefeuille de banques canadiennes, série 2

Billets avec capital à risque - Échéant le 28 avril 2027
(Le 16 avril 2020)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à coupon remboursables par anticipation et à rendement rehaussé CIBC liés à un portefeuille de banques canadiennes, série 2

Liés à quatre sociétés
du secteur bancaire
canadien

Paiements de
coupon semestriels
éventuels de 4,50 %
(9,00 % par année)

Clause d'appel au
remboursement
semestriel (à compter
d'octobre 2020)

Protection éventuelle
du capital de 30,00 %

Points saillants du placement

Monnaie : Libellés en dollars canadiens

Portefeuille de
référence* : Les actions ordinaires inscrites à la cote de la TSX des quatre sociétés du secteur bancaire canadien
suivantes :

Banque de Montréal	Banque Nationale du Canada	La Banque de Nouvelle-Écosse	La Banque Toronto- Dominion
--------------------	-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

Flux de trésorerie : Les billets offrent la possibilité d'obtenir des paiements de coupon semestriels correspondant au montant du coupon de 4,50 \$ par billet si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à -30,00 %.

Clause d'appel au
remboursement : La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal au seuil de remboursement anticipé applicable.

Protection éventuelle
du capital : Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement du portefeuille de référence à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront à l'échéance un montant inférieur au capital, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	22 avril 2020	28 avril 2020	28 avril 2027	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL11095
Groupe de distribution					
Colombie-Britannique		877-858-9332	Québec	855-847-6696	
Ontario		866-474-4166	Canada atlantique	888-847-6407	
Prairies		866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv	866-474-0142	

* Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les actions de référence. Le taux de rendement annuel moyen des dividendes des actions de référence qui composent le portefeuille de référence était de 5,59 % pour la période de 12 mois terminée le 8 avril 2020, ce qui représenterait des dividendes totaux de 39,13 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.



Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul des paiements de coupon et du montant à l'échéance selon trois différents scénarios. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'action de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel des actions de référence sera différent de ces exemples hypothétiques, différence qui pourrait se révéler importante.

Scénario hypothétique n° 1 - Aucun paiement de coupon n'est payable et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du portefeuille de référence était inférieur à -30,00 % à chaque date d'évaluation. Par conséquent, la CIBC n'a pas appelé automatiquement les billets au remboursement avant l'échéance et les investisseurs n'auraient le droit de recevoir de paiement de coupon à aucune date de paiement de coupon. Le montant variable à l'échéance sera de -55,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par -55,00 %, puisque le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de -55,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de -10,78 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'action de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-45,00 %	0,00 \$
2	-42,00 %	0,00 \$
3	-46,00 %	0,00 \$
4	-42,00 %	0,00 \$
5	-36,00 %	0,00 \$
6	-38,00 %	0,00 \$
7	-34,00 %	0,00 \$
8	-43,00 %	0,00 \$
9	-32,00 %	0,00 \$
10	-49,00 %	0,00 \$
11	-48,00 %	0,00 \$
12	-34,00 %	0,00 \$
13	-42,00 %	0,00 \$
14	-55,00 %	0,00 \$
Paiements de coupon totaux	0,00 \$	
Montant variable	-55,00 \$	
Montant à l'échéance	45,00 \$	
Rendement annuel composé	-10,78 %	

Scénario hypothétique n° 2 - Des paiements de coupon sont payables à huit dates de paiement de coupon et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du portefeuille de référence était inférieur au seuil de remboursement anticipé applicable à chaque date d'évaluation et le rendement du portefeuille de référence était inférieur à -30,00 % à six dates d'évaluation. Par conséquent, les billets n'ont pas été appelés au remboursement automatique par la CIBC et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à huit dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 36,00 \$ pendant la durée des billets). Le montant variable à l'échéance correspondra au produit de 100,00 \$ par 0,00 %, puisque le rendement du portefeuille de référence était supérieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de 36,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,49 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'action de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-35,00 %	0,00 \$
2	-32,00 %	0,00 \$
3	-32,00 %	0,00 \$
4	-33,00 %	0,00 \$
5	-35,00 %	0,00 \$
6	-41,00 %	0,00 \$
7	-21,00 %	4,50 \$
8	-21,00 %	4,50 \$
9	-23,00 %	4,50 \$
10	-13,00 %	4,50 \$
11	-16,00 %	4,50 \$
12	-16,00 %	4,50 \$
13	-21,00 %	4,50 \$
14	-18,00 %	4,50 \$
Paiements de coupon totaux	36,00 \$	
Montant variable	0,00 \$	
Montant à l'échéance	100,00 \$	
Rendement annuel composé	4,49 %	

Scénario hypothétique n° 3 - Des paiements de coupon sont payables à cinq dates de paiement de coupon et les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du portefeuille de référence était supérieur au seuil de remboursement anticipé applicable à la cinquième date d'évaluation et le rendement du portefeuille de référence était supérieur à -30,00 % à cinq dates d'évaluation. Par conséquent, les billets ont été appelés au remboursement automatique par la CIBC à la date d'appel au remboursement connexe suivant la cinquième date d'évaluation et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à cinq dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 22,50 \$ pendant la durée des billets). Puisque le rendement du portefeuille de référence était supérieur au seuil de remboursement anticipé applicable à la cinquième date d'évaluation, le montant variable correspondra à 0,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par 0,00 %. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 22,50 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 8,46 %).

Date d'évaluation semestrielle Date d'émission	Rendement de l'action de référence	Paiement de coupon
1	-20,00 %	4,50 \$
2	-15,00 %	4,50 \$
3	-16,00 %	4,50 \$
4	-25,00 %	4,50 \$
5	-6,00 %	4,50 \$
Paiements de coupon totaux	22,50 \$	
Montant variable	0,00 \$	
Montant à l'échéance	100,00 \$	
Rendement annuel composé	8,46 %	

Détails du placement

Émetteur :	La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)
Capital :	100,00 \$ (valeur nominale) par billet
Montant de l'émission :	Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 billets)
Portefeuille de référence :	Le portefeuille de référence sera équi pondéré et se composera des actions ordinaires des quatre sociétés inscrites à la cote de la TSX du secteur bancaire canadien suivantes (individuellement, une « action de référence » et, collectivement, les « actions de référence »; leurs émetteurs respectifs étant, individuellement, une « société de référence » et, collectivement, les « sociétés de référence ») :

Banque de Montréal	Banque Nationale du Canada	La Banque de Nouvelle-Écosse	La Banque Toronto-Dominion
--------------------	----------------------------	------------------------------	----------------------------

Date d'émission :	Le 28 avril 2020
Date d'échéance/Durée :	Le 28 avril 2027 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.
Dates de paiement de coupon :	Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour ouvrable, la date de paiement de coupon sera le prochain jour ouvrable, sauf en cas de perturbation des marchés :

28 octobre 2020	28 avril 2021
28 octobre 2021	28 avril 2022
28 octobre 2022	28 avril 2023
30 octobre 2023	29 avril 2024
28 octobre 2024	28 avril 2025
28 octobre 2025	28 avril 2026
28 octobre 2026	28 avril 2027

Paiements de coupon :	À chaque date de paiement de coupon semestrielle pendant la durée des billets, les investisseurs pourront recevoir des paiements de coupon correspondant à 4,50 \$ par billet (le « montant du coupon »). Les paiements de coupon seront établis comme suit :
	i) si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à -30,00 %, le paiement de coupon correspondra au montant du coupon; et ii) si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation applicable est inférieur à -30,00 %, le paiement de coupon s'établira à 0,00 \$ par billet.

Les paiements de coupon totaux payables aux investisseurs pendant la durée des billets n'excéderont pas 63,00 \$ par billet (compte tenu du montant de 4,50 \$ par billet payable à chaque date de paiement de coupon). Aucun paiement de coupon ne sera effectué à une date de paiement de coupon si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation pertinente est inférieur à -30,00 % ou si la CIBC a appelé automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement précédente. Il n'y a aucune garantie que quelque paiement de coupon sera effectué pendant la durée des billets.



Clause d'appel au remboursement :

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation est supérieur ou égal au seuil de remboursement anticipé applicable.

Le seuil de remboursement anticipé applicable sera établi comme suit :

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence
21 octobre 2020	-10,00 %
21 avril 2021	-10,00 %
21 octobre 2021	-10,00 %
21 avril 2022	-10,00 %
21 octobre 2022	-10,00 %
21 avril 2023	-10,00 %
23 octobre 2023	-10,00 %
22 avril 2024	-10,00 %
21 octobre 2024	-10,00 %
21 avril 2025	-10,00 %
21 octobre 2025	-10,00 %
21 avril 2026	-10,00 %
21 octobre 2026	-10,00 %
21 avril 2027	-10,00 %

Dates d'appel au remboursement :

Les dates indiquées ci-dessous (si la date d'émission est le 28 avril 2020), étant entendu que si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvrable et ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation application, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés :

28 octobre 2020	28 avril 2021
28 octobre 2021	28 avril 2022
28 octobre 2022	28 avril 2023
30 octobre 2023	29 avril 2024
28 octobre 2024	28 avril 2025
28 octobre 2025	28 avril 2026
28 octobre 2026	-

Rendement du portefeuille de référence :

Le rendement du portefeuille de référence sera égal au pourcentage (positif ou négatif) correspondant à la moyenne des rendements des quatre actions de référence.

Rendement de l'action de référence :

À l'égard d'une action de référence, le rendement de l'action de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif), calculé comme suit :

(cours final - cours initial) / cours initial

où :

- a) le cours final correspondra au cours de clôture de cette action de référence à la date d'évaluation; et
- b) le cours initial correspondra au cours de clôture de cette action de référence à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse le cours initial sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas les renvois au cours de clôture de cette action de référence à la date d'émission seront réputés renvoyer au cours de clôture de cette action de référence le prochain jour de bourse), sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Dates d'évaluation :

Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés :

21 octobre 2020	21 avril 2021
21 octobre 2021	21 avril 2022
21 octobre 2022	21 avril 2023
23 octobre 2023	22 avril 2024
21 octobre 2024	21 avril 2025
21 octobre 2025	21 avril 2026
21 octobre 2026	21 avril 2027

Montant à l'échéance :

Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance) à l'égard de chaque billet détenu par les investisseurs, un montant par billet (le « montant à l'échéance ») correspondant à la somme i) du capital, et ii) du montant variable, qui sera nul ou négatif.

Montant variable :	Le montant variable par billet correspond au produit obtenu en multipliant 100,00 \$ par ce qui suit : • 0,00 % si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à -30,00 % à la date d'évaluation applicable; ou • le rendement du portefeuille de référence (lequel sera négatif dans les circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), si le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation applicable. Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.
--------------------	--

Marché secondaire et montant de négociation anticipée :

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets sont appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction d'un montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,69 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,041 % pour atteindre 0,00 % après 90 jours. En outre, la vente de billets initialement achetés au moyen du réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et limites établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs :	MM CIBC
Admissibilité pour les comptes enregistrés :	Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 345 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 16 avril 2020 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement des cours du portefeuille de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risques » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

